

Décision N°68
Aménagement de la rue du Bois - Avenant N°1 au marché de travaux

Le maire de Fresnes Sur Escaut,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 Juillet 2020 portant sur la délégation générale au Maire pour la durée de son mandat, et notamment l'article L2122-22-4° :

- Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le marché initial de travaux, notifié le 14/10/2022 pour un montant de 702 313,00 € HT ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre en considération des prestations supplémentaires et indispensables à la conduite de l'opération et une prolongation du délai de chantier rendu nécessaire au regard des contraintes liées aux travaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster le marché de travaux en référence ;

Décide :

Article 1 : De signer un avenant N°1 au marché de travaux pour l'opération reprise en titre entre la commune de Fresnes Sur Escaut et l'entreprise TCL ;

Article 2 : Le montant du marché initial est réajusté comme suit :

Enveloppe financière de base affectée aux travaux : 702 313,00 € HT
Coût supplémentaire des travaux : + 46 001,60 € HT (Soit 55 201,92 € TTC)

Soit un nouveau coût total de travaux de : 748 314,60 € HT (Soit 897 977.52 € TTC)

Article 3 : La dépense est prévue au budget 2023.

Fait à Fresnes Sur Escaut, le 05/10/2023,

Madame le Maire,
Valérie FORNIES



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR